



Centre Nautique Champenois – C.N.C.
La Cornée du DER
52290 Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière



AVIS DE COURSE : REGATE MULTI-PARCOURS

13/04/2025

1 REGLES : LA RÉGATE SERA RÉGIE PAR :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «rescriptions»,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Le règlement de police du Lac,
- 1.5 Le règlement du Challenge du Lac,
- 1.6 Le guide OSIRIS HABITABLE 2025,
- 1.7 Le présent Avis de Course,
- 1.8 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 PUBLICITÉ

- 2.1 Les concurrents portant une publicité sur leur voilier doivent présenter la carte ou l'autorisation ponctuelle. L'autorité organisatrice doit remettre au comité de course, avant le départ, la liste des concurrents ayant présenté leur carte ou leur autorisation ponctuelle.
- 2.2 En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte aux bateaux monocoques, en règle avec leur autorité nationale, de la catégorie OSIRIS HABITABLES 2025, des groupes A, B, C, D, E, F, L, Q, R.
- 3.2 Les bateaux admissibles devront se préinscrire en complétant le formulaire en ligne : http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=CLDER

Le club organisateur se réserve le droit de ne pas accepter une inscription.

- 3.3 Les concurrents, chaque membre de l'équipage, résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide, avec de préférence la fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition en voile de moins d'un an. Pour les mineurs, Il est nécessaire de fournir une autorisation parentale et d'avoir renseigné le questionnaire de santé.
- L'autorisation de port de publicité si nécessaire
- Le certificat de jauge ou de conformité et/ou la carte d'identité valide du bateau.



Centre Nautique Champenois – C.N.C.
La Cornée du DER
52290 Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière



AVIS DE COURSE : REGATE MULTI-PARCOURS

13/04/2025

- 3.4 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront :
- Justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - Justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros,
 - Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition en voile de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs, rédigée en français ou en anglais,
 - Conformément à la RCV76, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité russe ou biélorusse et la participation des bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse.

3.5 L'équipage par bateau pourra être de 1 personne, si les règles de classes auxquelles sont soumises le concurrent l'autorisent.

4 DROITS D'INSCRIPTION

4.1 Les droits requis sont de 10 Euros par équipage.

5 PROGRAMME DU 13 AVRIL 2025

- 5.1 De 09H00 à 10H00 : inscriptions et remise des IC.
Aucune inscription ne sera prise en compte passée cet horaire.
- 5.2 A partir de 10h15 : mise à disposition du comité de course : 3 courses maximum.
- 5.3 Dès que possible : annonce des résultats.

6 JAUGE.

6.1 Un contrôle pourra être effectué à postériori sur l'eau et/ou de retour au port.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

7.1 Les instructions de course et/ou les annexes éventuelles seront disponibles à l'inscription et seront affichées selon la Prescription Fédérale.

8 PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer seront de type côtiers et/ou construits (précisés en annexe parcours).

9 SYSTEME DE PENALITES

9.1 La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par la pénalité d'un tour.



Centre Nautique Champenois – C.N.C.
La Cornée du DER
52290 Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière



AVIS DE COURSE : REGATE MULTI-PARCOURS

13/04/2025

10 CLASSEMENT

- 10.1 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance AVEC CVL. Un classement par filière sera établi par extraction du classement scratch. Un classement DUO sera établi pour les équipages de 2 personnes, avec un bateau des Groupes C,D,E et des groupes L, R (hors Micro).
- 10.2 Une course devra être courue pour valider l'épreuve.

11 COMMUNICATION RADIO

- 11.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

12 PRIX

- 12.1 Une coupe au premier du général et au premier de chaque classe comportant au moins 5 bateaux.

13 DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 13.1 Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

14 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

- 14.1 En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Régate Multi-Parcours".

15 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 15.1 Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :



Association : **Centre Nautique Champenois**
Siège Social : La Cornée du Der, 52290 Eclaron – Braucourt – Sainte-Livière
Adresse Postale : 21 Bis Rue de la gare, 52290 Eclaron
Tél : +33 (0)6 95 44 94 50
Mail : centre-nautique-champenois@orange.fr
Site : <http://cncder.wordpress.com>